



## ViaTrajectoire et le Dossier Unique d'Admission : de quoi parle-t-on ?

### ViaTrajectoire, c'est quoi ?

Le site internet [usagers.viatrajectoire.fr](https://usagers.viatrajectoire.fr) permet de chercher une place dans un établissement ou un service médico-social.



Par exemple, vous cherchez une place dans :

SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

EANM Etablissements d'Accueil Non Médicalisés

Exemple : Foyer d'Hébergement ou Foyer de Vie, Centre d'Accueil de Jour ...

EAM Etablissements d'Accueil Médicalisés

Exemple : Foyer d'Accueil Médicalisé

MAS Maison d'Accueil Spécialisée



👉 ViaTrajectoire est un **service public gratuit et sécurisé**.



Sur le site, vous pouvez :

- Consulter la liste des établissements et services médico-sociaux,
- Remplir un **dossier unique de demande d'admission (DUA)**,
- Envoyer ce dossier à plusieurs établissements en même temps,
- Suivre l'avancement de votre dossier.



## Partie 1 : Le DUA, c'est quoi ?

Le **dossier unique de demande d'admission (DUA)** est un formulaire en ligne à compléter sur le site [usagers.viatrajectoire.fr](https://usagers.viatrajectoire.fr).



Le DUA sert à demander une place :

- dans un établissement,
- dans un service médico-social,  
pour une **personne en situation de handicap**.



✚ Pour remplir le DUA,

vous devez avoir reçu une **notification d'orientation** de la **MDPH / MDA** (Maison Départementale des Personnes Handicapées / Maison De l'Autonomie) **vers** un établissement ou un service médico-social.

Avec le DUA, vous pouvez :

- remplir une seule demande,
- l'envoyer à plusieurs établissements ou services,
- en un seul clic.



### Qui doit remplir le DUA ?

Le DUA peut être rempli par :

- Vous-même,
- Votre famille,
- Votre représentant légal,
- Votre tutelle.



👉 Une aide est possible grâce à un professionnel :

- Un assistant social,
- Un éducateur spécialisé,
- Une Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA),
- Une Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion,
- Centre sociaux,
- Communauté de communes,
- CCAS Centre Communal d'Action Sociale de votre commune,
- Un service public de proximité,  
Exemple : Une Maison France Services.



## Partie 2 : Comment se connecter pour la première fois ?

Vous avez fait une demande d'orientation à la **MDPH / MDA**.

Vous avez reçu une **notification d'orientation**.

Pour créer et compléter votre dossier, allez sur le site internet :

<https://usager.viatrajectoire.fr>.

Sur le site internet :

- Cliquez sur **Créer / Gérer mon dossier**,
- Cliquez sur **Accéder au suivi de vos décisions d'orientation et à votre dossier d'admission**,
- Sélectionnez votre MDPH / MDA,
- Saisissez votre **numéro de dossier**  
Ce numéro est écrit sur la notification de la MDPH / MDA,
- Saisissez votre **mot de passe** **comme** indiqué sur le courrier de **notification d'orientation**.



👉 Ensuite, vous devez créer un **nouveau mot de passe** personnel.

Votre mot de passe doit contenir au minimum 12 caractères :

- Au moins une lettre minuscule,
- Au moins une lettre majuscule,
- Au moins un chiffre,
- Au moins un caractère spécial (exemple : ! ?).



Confirmez votre mot de passe, puis saisissez votre adresse mail.

Vous pouvez maintenant vous connecter sur [usagers.viatrajectoire.fr](https://usagers.viatrajectoire.fr) avec :

- Votre numéro de dossier,
- Et votre nouveau mot de passe.



## Partie 3 : Compléter votre Dossier Unique d'Admission

Une fois connecté :

- Complétez votre dossier avec vos informations **administratives, parcours personnel, vie quotidienne**,

Par exemple : Nom et prénom, lieu d'hébergement.

- Pensez à enregistrer avant de quitter la page.

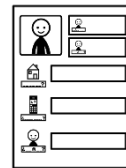
- Recherchez des établissements en cliquant sur **Annuaire ESMS** Etablissements et services médico-sociaux.

- Choisissez les établissements qui vous correspondent.

- Envoyez votre demande en cliquant sur **Envoyer une demande**.

 Les établissements que vous avez choisis reçoivent directement votre dossier.

 Pour voir les réponses des établissements  
Cliquez sur **Mes décisions et demandes**.



## Partie 4 : Suivre sa demande unique d'admission sur ViaTrajectoire

Quand vous faites une demande pour entrer dans un établissement ou un service médico-social, vous pouvez **suivre l'avancement de votre dossier** sur le site **ViaTrajectoire**.

### Où aller ?

Allez dans la rubrique "**Mes décisions et demandes**".

### Que pouvez-vous voir ?

Vous pouvez voir plusieurs étapes selon la situation :

#### J'ai eu un contact avec l'établissement

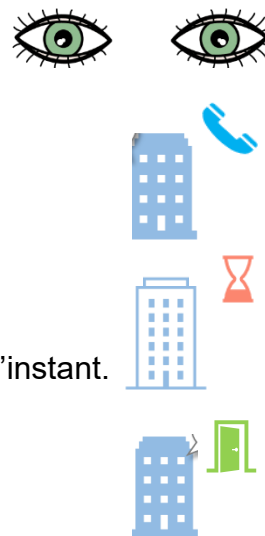
L'établissement vous a appelé ou vous a envoyé un message.

#### Je suis en liste d'attente

L'établissement a reçu votre demande, mais il n'a pas de place pour l'instant.

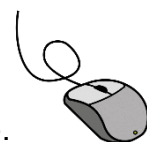
#### Je suis rentré dans l'établissement

Vous avez été accepté et vous êtes admis dans l'établissement.



### Astuce : passer la souris

Quand vous **passez la souris sur les petits dessins** (à côté des noms d'établissements), un petit texte s'affiche pour vous **expliquer ce que cela veut dire**.



### En résumé :

- Connectez-vous sur ViaTrajectoire.
- Cliquez sur **Mes décisions et demandes**.
- Regardez les **petits dessins**  
**passez la souris dessus**.
- Si vous ne comprenez pas  
**demandez de l'aide à un proche ou à un professionnel**.



## Partie 5 : Les avantages de Viatrajectoire

- **Un seul remplissage :**  
vous complétez le dossier une fois vous pouvez envoyer le dossier à plusieurs établissements.
- **Actualisation de votre dossier :**  
vous voyez immédiatement l'avancement de votre demande.
- **Dialogue simple :**  
vous pouvez facilement échanger avec les établissements et services.



### Besoin d'aide ?

 Appelez gratuitement le **0 801 110 110**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

### Logo partenaires de ViaTrajectoire



Ce projet a été réalisé en collaboration avec le Centre d'Activités de Jour de l'APEI de Soissons, l'Union des Associations des Personnes Handicapées de l'Aisne avec le soutien de la MDPH de l'Aisne et la MDA de l'Oise.

